

12M11

Lac Garneau

Légende

Carte des titres miniers

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
- B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
- P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- N-Refus de renouveler, Z-Désistement
- R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de site d'extraction:

- O- Ouvert sous conditions, C- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite:

- G- Gravier, C- Dolomie, U- Autre
- D- Sable de silice, P- Pierre concassée, X- Calcite
- Ca- Calcaire, J- Terre jaune, R- Résidu miniers inertes
- F- Pierre d'argenteuse, M- Marbre, S- Sable
- E- Minéral de silice, N- Terre noire, T- Tourbe

Contrainte à l'activité minière:

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périétre urbaine
- Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où l'extraction minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière:

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif:

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:

- Territes de catégorie II
- Territes de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni:

- Entente Piigonan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):

- Nissinan de Béthanie, Essipt, Mashewash, Nutsukuan

Frontières:

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite de la légende et le symbole indiquent le statut de la concession minière.

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

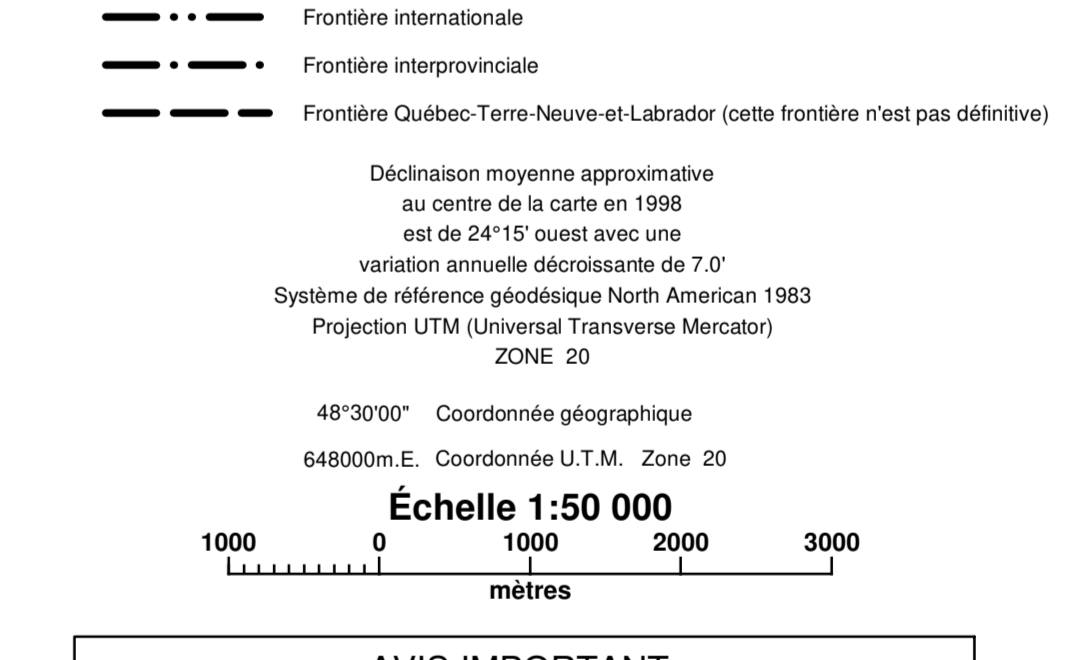
AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 net de 24'10" ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7'07"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>

La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftp/geo.asp>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Carte des titres miniers mise à jour le 2025-04-22

